Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260402-D2026017-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-sept mars s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Jérôme DREAN a donné pouvoir à Roger THOMAZO

INSTANCES – DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS	**2026-017**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en application du décret n° 2000-6 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, il convient de fixer le nombre de membres siégeant au Conseil d'administration du C.C.A.S dans une proportion maximale de :

- 8 membres élus par le Conseil municipal en son sein,
- 8 membres nommés par le Maire et représentant 4 catégories d'associations : associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, l'Union départementale des associations familiales, associations de retraités et de personnes âgées et associations de personnes handicapées.

Il est rappelé que le Maire est Président de fait du Conseil d'administration du CCAS et que le Président n'est pas décompté parmi le nombre d'administrateurs.

Vu l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles confiant au Conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **FIXE** de la manière suivante le nombre de membres appelés à siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S :
  - 6 membres élus par le Conseil Municipal en son sein,
  - 6 membres nommés par Monsieur le Maire.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 16	Abstention :	Contre : 3

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Anne LE GUYADER-GRANDVALET

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY * 56 (MORBIHAN) *